

## DEMANDE DE NATURALISATION PAR MARIAGE

## LISTE DES PIECES A FOURNIR

**ATTENTION : les documents demandés sont à classer impérativement dans l'ordre indiqué**  
**Les originaux vous seront rendus le jour de l'entretien à l'exception des actes d'état civil**  
**Tout dossier non classé et/ou incomplet sera retourné**

	Original	Copie
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE PAR MARIAGE – 2 exemplaires	x	
1 timbre fiscal à 55 euros	x	
1 grande enveloppe « LETTRE SUIVIE » - format A4 - affranchie au poids de votre dossier pour un retour éventuel de ce dernier s'il est incomplet + 2 enveloppes timbrées à votre adresse au tarif en vigueur	x	
<b>ETAT CIVIL</b>		
<input type="checkbox"/> Acte de naissance du postulant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé) <b>1 original + 1 copie</b>	x	x
<input type="checkbox"/> État civil des parents du postulant : acte de naissance, de mariage ou de décès des père et mère <b>2 copies</b>		x
<input type="checkbox"/> Acte de mariage de <b>moins de 3 mois</b> . Si votre mariage a été célébré à l'étranger, vous devez produire la <b>copie récente de la transcription de moins de 3 mois</b> de l'acte délivré soit : - par les services consulaires français - par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères et européennes – 11 rue de la maison Blanche 44941 Nantes Cedex 9 <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali</a>	x	x
<input checked="" type="checkbox"/> En cas de mariages antérieurs l' <b>original</b> des actes de mariage et tous les documents justifiant de leur dissolution (jugement de divorce ...)	x	x
<b>Si le couple a des enfants :</b>		
<input type="checkbox"/> <b>Acte de naissance de chaque enfant mineur issu du couple</b>	x	x
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, la copie intégrale de l' <b>acte de naissance</b> (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé) de chaque <b>enfant mineur étranger</b> , non marié, <b>légitime ou naturel, ou ayant fait l'objet d'une adoption plénière</b> susceptible de devenir français. Dans cette hypothèse vous devez également produire tous documents justifiant de la résidence habituelle en France (attestation de présence en crèche, certificats de scolarité de l'année en cours, jugement ou acte statuant sur la garde de l'enfant ...)	x	x
<b>IMPORTANT : la légalisation ou l'apostille de l'acte de naissance n'est pas exigée lorsque le mariage a été célébré en France ou lorsque la transcription de l'acte de mariage mentionne la présentation de l'acte de naissance. Dans tous les autres cas l'acte doit être revêtu de cette formalité si les conventions l'exigent (voir votre consulat ou ambassade)</b>		
<b>NB : Si vous êtes réfugié, vous devez fournir des pièces d'état civil délivrées par l'OFPPRA - 1 original + 1 copie</b>	x	x

<b>CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>	Original	Copie
<input type="checkbox"/> Document certifiant votre niveau de langue française : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme de niveau brevet minimum délivré en France ou dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français</li> <li>- Test de français niveau B1 impératif (<a href="#">voir liste des organismes certificateurs ci-jointe</a>)</li> <li>- Attestation en cours de validité délivrée à l'issue d'un cycle de formation par un organisme titulaire du label qualité « Français langue d'intégration »</li> <li>- Diplôme d'étude en langue française (DELF – niveau B1 impératif) délivrée à l'issue d'une formation de français langue étrangère</li> </ul>	   X X  X	   X X  X
<b>MORALITE</b>		
<input type="checkbox"/> Si vous séjournez en France depuis moins de 10 ans, un extrait de casier judiciaire délivré par les autorités de votre pays d'origine et éventuellement par celle du (des) pays où vous avez résidé. Sont dispensés les réfugiés et les personnes entrées en France avant leur majorité Si européen et résidant en France depuis plus de dix ans et en absence de titre de séjour fournir un justificatif par année de présence durant les 10 dernières années	X	X
<b>RESIDENCE REGULIERE EN FRANCE ET COMMUNAUTE DE VIE DEPUIS LE MARIAGE</b>		
<input type="checkbox"/> Titre de séjour en cours de validité du (de la) postulant (e) impérativement à la bonne adresse (2 copies recto-verso)		X
<b>1 Document récent aux deux noms portant votre adresse actuelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Contrat de location et dernière quittance de loyer, ainsi que l'identification du bailleur ou du loueur) ou dernière facture de gaz ou d'électricité</li> <li><input type="checkbox"/> Ou attestation du notaire ou acte d'achat d'un bien immobilier <b>en commun</b> et la dernière taxe foncière</li> <li><input type="checkbox"/> Ou attestation bancaire d'un compte joint en activité avec mention de l'adresse (pas de RIB ni de relevé de compte)</li> <li><input type="checkbox"/> Ou attestation de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la MSA ou de la mutuelle ou attestation d'assurance</li> </ul> <b>1 Document justifiant de la continuité de la communauté de vie avec votre conjoint depuis au moins quatre ans</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>avis d'imposition fiscale commun</b> - ou de non imposition - depuis au moins 4 ans</li> <li><input type="checkbox"/> attestations de versement CAF ou de la MSA (allocations familiales, APL, PAJE, RSA) depuis au moins quatre ans</li> </ul>	 X  X X X X X X	 X  X X X X X X
<input type="checkbox"/> <a href="#">Si vous êtes mariés depuis moins de 5 ans vous devez en outre produire tous documents justifiant d'une résidence régulière et ininterrompue en France d'au moins 3 ans entre le mariage et la souscription ou un certificat d'inscription de votre conjoint français au registre des Français établi hors de France (certificat de travail, attestation pôle emploi, formation, pages d'identité et des vaccins du carnet de santé de l'enfant ...)</a>		X
<b>ELEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT FRANÇAIS</b>		
<input type="checkbox"/> s'il est né en France d'au moins un parent qui est également né en France : <b>copie intégrale de son acte de naissance</b>	X	X
<input type="checkbox"/> Dans les autres cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>tout document émanant des autorités françaises, indiquant le mode et la date d'acquisition de la nationalité française</b> (copie d'un décret de naturalisation, d'une attestation d'acquisition de la nationalité française) ou à défaut la copie intégrale de son acte de naissance portant une mention relative à la nationalité française</li> <li>■ ou un <b>certificat de nationalité française</b> (délivré par le Tribunal d'instance)</li> </ul>		X
<input type="checkbox"/> <b>Carte nationale d'identité française</b> (recto-verso) ou <b>passport</b> en cours de validité		2 copies